



Le lancement des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) des écoles primaires Oscar-Cléret & La Fontaine (Arras)

Démarche globale intégrée

« Le Plan Climat Territorial du Pays d'Artois a insufflé une véritable dynamique de Développement Durable sur la Ville d'Arras. Parmi les 11 actions retenues dans le volet Aménagement et Transports, le déploiement de Plans de Déplacements Etablissements Scolaires est vite apparu comme une action prioritaire pour la Ville »

Samuel DUBIE, chef de projet Plan Climat, ville d'Arras

Localisation > Où ?

- Pas-de-Calais (62)
- Communauté Urbaine d'Arras
- Arras
- Zone urbaine

Cible(s) > Qui ?

- Deux écoles élémentaires :
La Fontaine et Oscar-Cléret
- 200 élèves concernés

Temporalité > Quand et depuis quand ?

- Lancement des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) en 2011
- Lancement des lignes de bus pédestres et cyclistes en septembre 2013 (quotidien : matin/midi/soir)

Portage > Avec qui ?

Pilote :

- Le service « Développement Durable » de la ville d'Arras
- Les directeurs des établissements scolaires
- Des parents d'élèves moteurs

Partenaires :

- L'Association Droit Au Vélo (ADAV)
- La Ville d'Arras
- Communauté Urbaine d'Arras
- Le Pays d'Artois

Détail action > Quoi ?

Contexte / historique de la mise en place de la démarche (motivation) :

- Depuis 2011, le Pays d'Artois est doté d'un Plan Climat Territorial (PCT), démarche de développement durable axée spécifiquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique
- D'ici la fin de l'année 2014, 52 démarches définies dans le plan d'actions du PCT doivent être mise en place sur le territoire
- Parmi ces démarches, le volet « Aménagement et transports » qui compte 11 actions met à l'honneur l'écomobilité scolaire en la plaçant en première position. L'objectif final est de développer la mise en place de Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) sur le territoire
- La ville d'Arras, en tant que partenaire de l'action participe à son développement et la pilote à l'échelle plus fine de son territoire

Détail de la mise en place de la démarche :

- L'ADAV qui a pour mission d'accompagner la mise en œuvre du volet « Aménagement et transports » du PCT a mis à disposition ses compétences pour accompagner le développement de l'écomobilité scolaire sur la Ville d'Arras
- Le service « Enseignement » de la Ville a identifié deux écoles primaires (écoles La Fontaine et Oscar-Cléret) pouvant faire l'objet de la mise en place de premiers PDES sur le territoire (directeurs d'écoles actifs et sensibles au sujet puisque dans le passé, une réflexion avait été déjà menée quant à la mise en place de lignes de bus pédestres)
- Lors des conseils d'école de ces deux établissements regroupant l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves, le directeur de l'établissement, les services « enseignement » et « Développement Durable » de la ville d'Arras et l'ADAV, la question de la mise en place des PDES à été abordée (durant l'échange, l'ADAV et la ville d'Arras ont pu sensibiliser les acteurs aux démarches d'écomobilité)
- Un courrier officiel signé par le maire de la ville d'Arras a été diffusé aux parents d'élèves pour présenter la démarche, courrier accompagné d'un questionnaire concernant les pratiques actuelles de déplacements
- La ville d'Arras avec l'aide des directeurs des établissements scolaires ont réalisé un travail de géolocalisation sur carte des adresses des parents d'élèves intéressés par la démarche dans le but de définir des itinéraires de bus pédestres et cyclistes
- Naturellement, les parents d'élèves intéressés, qui se côtoient à la sortie des écoles, se sont organisés pour l'accompagnement des lignes

Détail action > **Quoi ?**

Détail action :

- Réflexion partenariale et transversale sur l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture pour rejoindre l'école aboutissant à la mise en place d'actions concrètes :
 - aménagement d'un parking vélo couvert d'une capacité de 20 places dans chaque établissement scolaire
 - mise en place de 6 lignes de bus pédestres : 4 lignes desservant l'école primaire La Fontaine et 2 lignes desservant l'école primaire Oscar-Cléret
 - la mise en place à l'étude de lignes de bus cyclistes

Bilan de l'action :

- Un véritable succès avec un taux de retour des questionnaires supérieur à 60 %
- Au total 50 parents se déclarant prêts à s'investir dans la démarche pour accompagner quotidiennement les enfants sur les chemins de l'école
- Une démarche qui devrait être élargie aux 22 établissements scolaires de la ville

Des conseils pour réussir (points de vigilance) :

- Adapter le planning de mise en place de l'action aux différentes contraintes des partenaires pour assurer la visibilité de l'action
- Assurer un suivi régulier des démarches en abordant systématiquement le sujet en Conseil d'Ecole

Moyens humains / financiers / techniques > **Comment ?**

Moyens financiers :

- Financement de la ville d'Arras :
 - 6 000 € pour construire les deux parkings à vélos couverts d'une capacité de 20 places qui seront installés dans chaque établissement scolaire (budget du service « Bâtiment »)
 - 1 000 € pour l'achat de 250 gilets jaunes qui seront distribués aux 200 élèves et aux 50 accompagnateurs (budget service « Communication »)

Moyens humains :

- Au quotidien :
 - le chef de projet Plan Climat assurant le suivi des démarches
 - les directeurs d'établissements scolaires animant la démarche au sein de leur établissement
 - des membres de l'ADAV assurant la sensibilisation des élèves et des parents d'élèves
 - 2 emplois jeunes accompagnant les parents dans le lancement des lignes de bus pédestres
- Chaque trimestre, le conseil d'école se réunit pour assurer l'évaluation et le suivi de la démarche, conseil composé :
 - des représentants de parents d'élèves
 - des équipes pédagogiques
 - des services « enseignement » et « développement durable » de la ville d'Arras
 - de l'ADAV

Moyens techniques :

- Diffusion d'une lettre officielle de sensibilisation accompagnée d'un questionnaire à l'ensemble des parents d'élèves
- Fonds de carte communaux pour créer les itinéraires, les arrêts et planifier l'horaire de passage des lignes

Contacts



Ville d'Arras
Samuel DUBIE, Chef de projet Plan Climat
Mairie d'Arras - Place Guy Mollet 62022 ARRAS Cedex
BP 70913
Tel : 03 21 50 69 21
Courriel : s-dubie@ville-arras.fr

Centre ressource régional en écomobilité
Sébastien TORRO-TOKODI
23 rue Gosselet 59000 Lille
Tel : 03 20 52 97 58
Courriel : contact@ecomobilite.org
Site Internet : www.ecomobilite.org